



Preuve de validation d'un achat en ligne B to B.

Par **coubil**, le **28/07/2016** à **14:46**

Bonjour, rn
Je suis dans une entreprise qui travaille en B to B principalement en ligne.
rn
L'achat de nos produits se fait de la manière suivante : la commerciale au téléphone choisi les options du produit avec la cliente, elle confirme le bon d'achat. Le bon de commande lui ait envoyé par mail : cela lui envoie un mail qui lui permet d'aller valider les CGV et son paiement.
rn
Mais comment faire pour avoir la preuve, si il y'a litige, qu'elle a bien accepté de payer ?
Un mail récapitulatif de commande suffit il en B to B ? rn
Merci de votre aide !

Par **Visiteur**, le **28/07/2016** à **21:46**

Bonsoir,rn
Oui, quand il y a le nombre de "clic" règlementaire pour accepter les cgv et confirmer puis valider la commande.